

Compte-rendu du conseil d'administration de l'APACIB du 16 décembre 2004

Le conseil d'administration de l'APACIB s'est réuni le jeudi 16 décembre 2004 dans la salle de conférences du CRNA Ouest.

Présents : Tarik HOUARI, Loïc LE QUINTREC, Jean-François GARO, Guy SCHAUTERDEN, Valéry LEGROS, Michel BOULIC, Olivier CHAPPUIS, Samuel SALOU, Sylvie RENOUF.

Excusés : Marie-Françoise RICHARD, Steven GUILLOU, Marthe LE MOAN, Sylvie RENOUF, Thierry POSTEC, Gwénaél ROCHER, Yannick ROUILLARD, Didier EVEN, Bernard GELEBART.

La réunion débute à 14h10.

Coup de gueule du Président : toutes les sections devaient rendre leur bilan pour le 15/12. Aujourd'hui, Tarik ne dispose que du bilan des sections foot, pilotes, golf et photo ! Le but de ce CA était de redistribuer les subventions non dépensées. Nous sommes donc dans l'impossibilité de traiter ce point !

#### 1. ARBRE DE NOËL.

Chantal LE ROY est parmi nous pour faire un point sur l'arbre de Noël qui aura lieu le 18/12. Tout est près ! Les enfants qui ne pouvaient venir ont récupéré leur cadeau, en particulier les cadeaux du personnel de la DAC (aucun participant) qui ont été distribués par Marie-Françoise. Chantal demande de l'aide pour le chargement des cadeaux. Le club photo est chargé du reportage, Guy SCHAUTERDEN a commandé les viennoiseries. Le spectacle de Bruno COUPET durera une heure environ. Chantal demande aussi du monde pour l'aider à distribuer les cadeaux.

Budget alloué : 9084 Euros, somme dépensée : 9177Euros. Chantal et son équipe reçoivent les félicitations du CA pour leur excellent travail.

Chantal fait remarquer que des gens se sont plaints que leur enfant né en 92 n'avait pas de bon d'achat dialogue comme les années passées. Après renseignement auprès des anciens organisateurs, nous sommes dans l'impossibilité de confirmer. A ce jour, L'APACIB gère les cadeaux pour les enfants nés entre 2004 et 1993 inclus.

#### 2. SUBVENTIONS.

Le BRAC et la section voile ont obtenu toute la subvention qu'ils avaient demandée. L'APACIB a reçu 2 demandes :

Le BRAC a été la seule section à avoir un budget inférieur par rapport au nombre d'adhérents, du coup, Sam SALOU, le responsable, demande s'il peut avoir plus de subvention (les 210? qu'il aurait pu obtenir). Réponse de Tarik : Il est difficile de redistribuer de l'argent car on ne peut se baser que sur le fait que toutes les sections ont tout dépensé.

La section pilote, qui n'a obtenu que 4095? sur les 13104? demandés, demande à obtenir plus !

Tarik rend compte qu'à ce jour, l'Apacib a atteint l'objectif des 10000? nécessaire pour le fond de roulement. Même si les bons dialogue sont bien partis, la restriction de 3 bons par personnes a permis de renflouer les comptes. Donc il reste des sous que l'on peut distribuer. Jean-François ajoute que la section voile n'a pas dépensé sa subvention (66?). Tarik propose d'attribuer au BRAC, les 210? qu'il aurait pu obtenir : approbation du CA. Le CA se demande tout de même, la raison d'une rallonge pour le BRAC. Réponse de Sam : Achat de shorts et chaussettes. Demande de Valéry : Est-ce que les shorts et chaussettes sont nécessaires ? Réponse : oui.

Proposition du Président : Répartir une partie des fonds propres en fonction du nombre d'adhérents quand la section demande et bien sûr en fonction des comptes et résultats.

3. DIVERS.

§Foot: Tarik pose la question si la location de terrain doit être payée par le BRAC ou l'APACIB : Le BRAC paye grâce à son budget alloué.

§Stade Brestois : Le CA se pose la question de savoir comment gérer les abonnements. Pour le moment c'est le BRAC qui gère les places, mais pas le côté financier. Le trésorier demande à clarifier la situation. On les intègre dans la section spectacle ou on attribue une ligne spécifique au BRAC (indépendante de sa subvention demandée). Le CA vote pour l'attribution d'une ligne spécifique ce qui permet de soulager le trésorier.

§Problème sortie APACIB : Jean-François NICOL demande un dédommagement suite à la sortie au Futuroscope qu'il n'a pas pu suivre. En effet, suite à un changement d'horaire, il n'a pas pu prendre le car (départ initialement prévu à 5h00, mais révisé à 4h30, les participants étant prévenus) Jean-François n'a pas bien lu l'horaire écrit en tout petit. De même, Tarik propose de voir si on peut rembourser Olivier CHAPUIS pour la sortie Bréhat qu'il n'a pu faire car étant arrivé trop tard pour le départ du bateau. Olivier propose de mettre en place pour chaque sortie un responsable (Dans les 2 sorties, il n'y avait pas de membre du CA) pour que ce genre de situation ne se reproduise plus. Dans les 2 cas, l'APACIB n'est pas fautive. Proposition et cela à titre exceptionnel : remboursement à 50% pour les 2 sorties : approuvée par le CA. Mais dorénavant, pour tout voyage, toute personne qui n'aurait pas pris les dispositions nécessaires pour partir ne sera pas remboursée.

§1/2 cotisation : Les personnels affectés en cours d'année ne payent qu'une demi cotisation. Est-ce que cela implique une demi utilisation des services (exemple : les bons dialogue). Tarik propose une pleine cotisation pour ceux qui prendraient les 3 bons dialogue. Le CA préfère conserver les dispositions actuelles : Statu quo.

§DAC : Marie-Françoise RICHARD a beaucoup de boulot à la DAC avec les adhérents qui sont de plus en plus "agressifs". il y a eu des soucis avec des erreurs sur des spectacles du Quartz, tous les cadeaux du personnel de la DAC sont arrivés dans son bureau?. Il est triste de voir la réaction de certaines personnes face à des bénévoles. Tarik propose de faire le prochain CA à la DAC et voir si on peut y informer les gens.

§Procédure GP : Laurent GRISERI s'est proposé pour représenter l'APACIB auprès de compagnies aériennes pour l'élaboration de procédures permettant d'obtenir des GP. Il ne se propose pas de gérer, mais de mettre en place une procédure que l'APACIB diffusera (système différent de l'ACAF). Le CA donne son approbation. Valéry indique qu'il dispose d'un fichier avec des personnes à contacter, il le diffusera.

§ Conjoint membre section : toute section est libre de dire si le conjoint paye ou ne paye pas une cotisation. Nous sommes 400 adhérents et on reçoit des sous pour 400, mais on peut avoir 400 ayant droits pour lesquels l'APACIB ne reçoit pas de subvention. La question est de savoir si on les considère comme membre ou pas, du coup il est possible que la section n'en veuille pas car elle perdrait de l'argent (mode d'attribution de subvention fonction du nombre de membre). Le CA trouve plus sympa de compter les conjoints comme membres dans la section à condition qu'ils payent une cotisation à cette section.

CA161204.txt

Pour conclure ce CA, un mot de Tarik sur le séjour ski qui s'est très bien passé. 21 personnes sur les 23 prévues y ont participé. C'est un événement à renouveler. Enfin Tarik indique qu'une sortie Eurodisney aura lieu en mai organisée par notre GO, Hervé GELEBART. La séance est levée à 16h10

A Loperhet le 17 décembre 2004,

Le secrétaire Le Président